PARIS Normandie
SUPPLEMENT
113 BOULEVARD DE STRASBOURG
76066 LE HAVRE CEDEX - 02 35 19 17 17

JANVIER 12
Parution irrégulière

Surface approx. (cm²) : 787
N° de page : 27

Aide à la conduite : nouvelle donne

ACCESSOIRES. Depuis novembre, les avertisseurs de radars sont morts, vive les assistants d'aide à la conduite. L'argus décrypte leur fonctionnement et les nouvelles alertes intégrées.

L'argus de l'automobile

Si les mauvais chiffres de la Sécurité routière au printemps 2011 ont mis de l'huile sur le feu, la volonté de Claude Guéant était de prendre exemple sur l'Allemagne où les avertisseurs de radars, contrairement aux aides à la conduite, sont interdits.

Mais face au tollé général, le ministre de l'Intérieur a dû revoir sa copie au début de l'été dernier.

En revanche, les fabricants n'ont eu alors d'autre option que de se conformer aux nouvelles exigences gouvernementales.

Le protocole signé entre les deux parties est on ne peut plus clair : ne plus indiquer la localisation *« précise »* des radars, signaler les sections de voies dangereuses et les limitations de vitesse, diffuser des messages de prévention routière et mettre en place un dispositif de lutte contre l'hypovigilance dans la limite des contraintes techniques.

Reste le point essentiel, les notions de radars et d'avertisseurs de radars doivent disparaître du vocabulaire. Ce qui, en principe, est effectif depuis le 29 novembre 2011.

En contrepartie, le ministère s'engage sur certains points : communiquer la localisation des zones dangereuses et des points de danger, reconnaître la légalité de ces produits après certification par un organisme privé... Sur ce dernier point, Fabien Pierlot (P-DG de Coyote), se réjouit que les fabricants ainsi que leurs produits soient officiellement reconnus et non pas tolérés comme par le passé.

Le ministre s'est aussi engagé, verbalement, à déplacer les radars fixes qui ne sont pas dans des zones dangereuses. Nous ne manquerons pas de vérifier s'il tient parole.

La solution du « moins pire »

Dans les faits, qu'est-ce que cela change pour les utilisateurs ?

Si, auparavant, les radars étaient indiqués par leur point GPS, les nouveaux appareils vont perdre en précision. Ainsi, un radar sera annoncé dans une zone de quatre kilomètres sur les autoroutes, deux kilomètres sur routes et 300 m en ville (500 m chez Coyote) au milieu de la zone.

Toutefois, en se tenant au protocole, les fabricants ont adapté (avec une bonne dose d'interprétation) leurs produits.

Ce qui, pour les usagers, réclame un temps d'adaptation. Une solution du *« moins pire »* qui satisfera en premier lieu les chauffeurs des véhicules officiels de l'Etat...

GREGORY PELLETIER

Eléments de recherche : INFORAD ou INFORAD DIFFUSION ou INFORAD SERVICES : société spécialisée dans les systèmes de géo-localisation par GPS, toutes citations

PARIS Normandie
SUPPLEMENT
113 BOULEVARD DE STRASBOURG
76066 LE HAVRE CEDEX - 02 35 19 17 17

JANVIER 12
Parution irrégulière

Surface approx. (cm²) : 787
N° de page : 27

Assistants : mode d'emploi

Désormais, les assistants d'aide à la conduite indiquent, via un triangle rouge, des zones de danger (2000 radars et 2000 points noirs) regroupant les routes accidentogènes, les voies à fort trafic ainsi que les obstacles (passages à niveau, chaussée rétrécie…), passages dangereux (pont, tunnel, virage, pente…) et sources de danger temporaires (écoles, hôpitaux…), ainsi que les radars fixes que le ministre considère comme une zone dangereuse. Toutefois, les autorités ne fourniront aucune information sur l'emplacement de ces radars, cette tâche revenant aux fabricants et à leur communauté. Néanmoins, Coyote et Wikango ont créé la notion de *« zone à risque »* qui reprend toutes les alertes en temps réel des utilisateurs, à savoir les radars mobiles, les travaux, les bouchons ou incidents et la présence de patrouilleurs sur les autoroutes…
A l'inverse d'Inforad qui intègre ces informations dans la zone de danger.

COYOTE

Comprend les données transmises par les autorités et les radars fixes (cabines, tronçons).

Intègre les radars mobiles et tous dangers à la libre appréciation des utilisateurs.

Alerte en temps réel de la présence d'un véhicule accidenté.

Les utilisateurs annoncent en direct les ralentissements et les bouchons.

WIKANGO

Le produit communicant de Wikango, le Max, a un fonctionnement similaire au Coyote. A la différence près qu'une zone de risque potentiel a été créée, reprenant les zones où les radars sont éventuellement installés, informations provenant de la base de données du fabricant alimentée par les alertes des utilisateurs. Le risque est gradué avec un système d'étoiles. A noter quelques nouveautés, comme l'affichage du nombre d'utilisateurs qui ont confirmé une alerte ainsi que le nom de celui qui l'a déclaré.

INFORAD

Contrairement à ses concurrents, le Ci d'Inforad n'indique qu'un seul type de zone (danger) décliné en danger possible (blanc), probable (jaune) et avéré (rouge). Le système est plus compliqué à appréhender. A cela s'ajoute l'annonce des croisements dangereux (feux rouges…), les tunnels dangereux et les zones de tronçons. En cas d'excès de vitesse, le Ci indique le nombre de points que le conducteur risque de perdre.

Eléments de recherche : INFORAD ou INFORAD DIFFUSION ou INFORAD SERVICES : société spécialisée dans les systèmes de géo-localisation par GPS, toutes citations

PARIS Normandie
SUPPLEMENT
113 BOULEVARD DE STRASBOURG
76066 LE HAVRE CEDEX - 02 35 19 17 17

JANVIER 12
Parution irrégulière

Surface approx. (cm²) : 787
N° de page : 27

Mises à jour

Certes, la date limite avait été fixée au 29 novembre 2011 en ce qui concerne l'utilisation des avertisseurs de radars en France. Toutefois, un délai supplémentaire a été accordé pour la mise à jour des anciens produits, et leur adaptation au système « assistants d'aide à la conduite ». Ainsi, les forces de l'ordre ont pour consigne d'être tolérantes dans un premier temps.

■ **Coyote**. Depuis fin septembre 2011, le fabricant met à jour l'ensemble des produits vendus. Une opération transparente pour les clients puisqu'elle se fait en automatique à l'allumage de l'appareil via la puce GSM. L'application iCoyote a été réactualisée en novembre 2011.

■ **Inforad**. Histoire de s'habituer au fonctionnement, les utilisateurs peuvent télécharger une nouvelle version intermédiaire 1.9 depuis fin septembre. Depuis novembre, la version définitive est téléchargeable à partir du site Internet. Les appareils non communicants peuvent eux aussi être mis à jour.

■ **Wikango**. La mise à jour se fait en plusieurs étapes. Depuis le 15 octobre, le constructeur commercialise l'assistant d'aide à la conduite. Les anciens Max peuvent être mis à jour depuis la mi-novembre, alors que les anciens appareils non communicants le seront à la fin du mois de janvier, le tout à partir du site Internet. La nouvelle application HD a été réactualisée automatiquement.

Eléments de recherche : INFORAD ou INFORAD DIFFUSION ou INFORAD SERVICES : société spécialisée dans les systèmes de géo-localisation par GPS, toutes citations